

Fiche 9

Travaux en présence d'espèces exotiques envahissantes floristiques



Mise en contexte

L'introduction d'[espèces exotiques envahissantes floristiques](#) (EEE floristiques) et leur propagation sont des problèmes importants qui ont pour effet de modifier l'habitat des espèces fauniques et floristiques. Les habitats de la rainette faux-grillon de l'Ouest (ci-après nommée « rainette ») n'y échappent pas. Lorsque les EEE floristiques sont bien établies, il est difficile de les contrôler et de revenir à l'état initial du milieu. Les EEE floristiques peuvent être introduites dans un nouvel environnement et se propager par des phénomènes naturels. Toutefois, c'est surtout leur transport qui favorise leur propagation, qu'il soit volontaire (ex. : pour composter des résidus horticoles dans des milieux naturels) ou involontaire (ex. : utilisation de matériel ou de machinerie contaminés). De plus, toute perturbation de la végétation ou du sol peut favoriser l'introduction et la propagation d'EEE floristiques.

Lors d'interventions en milieu naturel, il est donc essentiel de faire preuve de vigilance pour les détecter et éviter leur propagation.

Cette fiche comprend des recommandations visant à prévenir l'introduction et la propagation des EEE floristiques, des méthodes pour les contrôler dans les milieux sensibles, ainsi que des conseils adaptés aux trois EEE floristiques à surveiller dans l'habitat de la rainette.

Bonnes pratiques générales pour prévenir l'implantation d'EEE floristiques

- ▶ Créer des fossés très ombragés, résistants aux invasions végétales, en aménageant les rives avec :
 - des espèces arbustives indigènes à croissance rapide (ex. : aulne rugueux, saules indigènes);
 - des haies d'arbres dans la zone à risque faible (ex. : saules, érable rouge, amélanchiers), plantées idéalement en trois rangées;
 - une végétation arbustive ou herbacée dense et d'une hauteur de 50 à 75 cm (ex. : spirées, cornouiller, framboisier, verge d'or);
- ▶ Créer des microsites de plantation d'espèces indigènes sur moins de 5 m de largeur pour favoriser la diversité;
- ▶ Aménager des éclaircies autour des espèces désirables pour augmenter leur couverture au sol;
- ▶ Se renseigner auprès du MELCCFP pour connaître les possibilités de projets-pilotes afin d'expérimenter d'autres méthodes (ex. : mise en place d'enclos temporaires) ou faire approuver un protocole de restauration;
- ▶ Pour d'autres conseils, consulter les fiches descriptives du [roseau commun](#), de la [renouée du Japon](#), du [nerprun bourdaine](#) et du [nerprun cathartique](#), ainsi que le livre [50 plantes envahissantes : protéger la nature et l'agriculture](#).

Recommandations en présence d'EEE floristiques et bonnes pratiques pour éviter leur propagation en milieu naturel

Précautions à prendre en tout temps :	Conseils lors des interventions :	Mesures phytosanitaires à adopter :
▶ Apprendre à identifier les EEE floristiques à leurs différents stades de croissance pour faciliter leur repérage sur le terrain; ▶ Réaliser un inventaire des espèces et cartographier leur emplacement; ▶ Signaler les EEE floristiques (à l'aide de photos et de données de géolocalisation) dans l'outil de signalement Sentinelle; ▶ Délimiter les zones envahies sur le terrain afin d'éviter d'y circuler; ▶ Instaurer une surveillance des EEE floristiques aux abords des fossés et des cours d'eau, car ceux-ci facilitent leur propagation dans l'habitat de la rainette; ▶ S'assurer d'utiliser des outils, de la machinerie et du matériel propres et exempts de résidus végétaux.	▶ Éviter la période critique (du dégel au 1^{er} août); ▶ S'assurer que les outils sont inspectés et nettoyés (ex. : avec un jet d'eau ou d'air à haute pression, une brosse ou un balai) dans un lieu adéquat qui n'est pas propice à la propagation des EEE floristiques. Voir la fiche 3 pour plus de détails sur l'utilisation de machinerie; ▶ Intervenir d'abord dans les zones non envahies; ▶ Nettoyer l'équipement de tout résidu entre chaque déplacement vers un autre chantier pour éliminer toute présence d'EEE floristiques; ▶ Végétaliser rapidement les surfaces avec des plantes indigènes présentes sur la Liste des espèces végétales favorables pour l'aménagement d'habitats pour la rainette.	▶ Éviter d'utiliser des semences ou de la terre contenant des parties viables d'EEE floristiques; ▶ Mettre les résidus d'EEE floristiques et les sols qui en contiennent dans des sacs de plastique épais et les jeter dans un lieu d'enfouissement technique; ▶ Enfouir les résidus d'EEE floristiques sous 1 m et plus de matériel exempt d'EEE floristiques.

Important : Avant d'entreprendre une intervention de lutte contre des EEE floristiques, il faut s'appuyer sur une analyse des bénéfices attendus en fonction des impacts des interventions sur la rainette et son habitat. Les méthodes doivent être adaptées aux objectifs et au contexte de l'intervention, être fondées sur les meilleures pratiques et respecter la réglementation en vigueur, par exemple en matière d'usages des pesticides.

Conseil général : Toujours viser une éradication localisée en vue de contrer la propagation des individus isolés et de limiter la taille des petites colonies d'EEE floristiques. **Toujours éliminer correctement les résidus d'EEE floristiques.** Pour plus de détails, consulter le [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement \(REAFIE\)](#).

Zone de sensibilité élevée - Habitat de reproduction

Les impacts des EEE floristiques étant plus graves dans cette zone, elle doit être priorisée pour les interventions de contrôle. Cependant, avant d'intervenir dans cette zone, il est important de contacter les bureaux de la [Direction régionale](#) ou de la [Direction de la gestion de la faune](#) du Ministère de votre région afin de vérifier d'abord si une autorisation est nécessaire, par exemple si le lieu de l'intervention se trouve en milieu humide ou hydrique.

Bonnes pratiques spécifiques aux trois EEE floristiques à surveiller dans l'habitat de la rainette

Roseau commun (phragmite)	Renouée du Japon et renouée de Bohême	Nerprun bourdaine et nerprun cathartique
Pour le reconnaître : ▶ Forme des colonies denses et monospécifiques pouvant atteindre 5 m de hauteur; ▶ Modifie l'habitat de la rainette et affecte l'ensoleillement dans son milieu de reproduction; ▶ Expansion évaluée à 6 m linéaires annuellement, par progression du front d'une colonie.	Pour les reconnaître : ▶ La renouée du Japon et la renouée de Bohême, dont les tiges ressemblent à du bambou, sont souvent présentes à proximité des cours d'eau, des fossés et des habitations; ▶ Elles forment des colonies denses et monospécifiques, pouvant atteindre 4 m de hauteur; ▶ Elles sont particulièrement difficiles à contrôler en raison de la vigueur des rhizomes et de la grande profondeur de l'enracinement.	Pour les reconnaître : ▶ Le nerprun bourdaine prend la forme de bosquets avec un port évasé et peut atteindre 7 m de hauteur. Il peut pousser dans certains types de milieux humides; ▶ Le nerprun cathartique atteint de 3 à 6 m de hauteur, avec un port touffu; ▶ Le nerprun cathartique ne tolère pas les milieux humides; ▶ Les nerpruns sécrètent de l'émodyne, qui a un effet nocif sur les têtards de rainettes; ▶ Ils produisent des rejets de souche lorsqu'ils sont coupés; ▶ Leurs graines sont viables jusqu'à 3 ans.



Roseau commun © MELCCFP

Méthodes de contrôle :

1) Coupe

- ▶ La meilleure période pour affaiblir le roseau commun est à la fin juillet lorsque les tiges sont bien développées;
- ▶ Dans la zone de sensibilité élevée et à partir du 1^{er} août : couper la partie aérienne des tiges manuellement ou à l'aide d'une débroussailleuse toutes les deux à trois semaines;
- ▶ Dans les milieux humides permanents : couper la tige 15 cm sous le niveau de l'eau et à moins de 10 cm du sol;
 - Répéter les coupes sur les nouvelles tiges.

2) Barrières naturelles

- ▶ Confiner le roseau commun en constituant des barrières naturelles avec des arbustes qui lui font ombrage;
 - Éviter les espèces à grand déploiement comme les arbres;
 - Privilégier les arbustes indigènes à croissance rapide;
- ▶ Favoriser les plantations exécutées très tôt au printemps (fin avril) pour limiter la mortalité des plants;
 - Plus l'intervention a lieu tôt au printemps, plus les plants ont le temps de développer leur système racinaire avant les stress hydriques de l'été.

3) Fauchage répété

- ▶ Dans la zone de sensibilité modérée et à partir du 1^{er} août : effectuer une fauche répétée des petites colonies à la débroussailleuse pour les affaiblir ou couper les rhizomes situés en surface (dans la première couche de 5 cm de sol) à l'aide d'une pelle tranchante.

4) Bâchage

- ▶ Bâcher la colonie après la coupe (membrane de toile renforcée et imperméable) et prévoir une bande de 2 m de plus de largeur;
- ▶ Maintenir en place avec des ancrages et des poids pour une période minimale de **2 ans**;
- ▶ Revégétaliser rapidement le sol après l'enlèvement de la toile.



Renouée du Japon © MELCCFP

Méthodes de contrôle :

1) Coupe

- ▶ Une seule coupe ne fait que stimuler la repousse;
- ▶ Dans la zone de sensibilité élevée, pour éviter la perturbation du sol, faire des coupes manuelles;
 - Répéter les coupes sur les nouvelles tiges.

2) Arrachage

- ▶ À l'aide d'une pelle, arracher les rhizomes situés dans la première couche de 5 cm de sol;
 - Répéter régulièrement ou bâcher.

3) Excavation mécanique

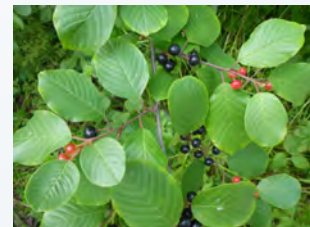
- ▶ Dans la zone de sensibilité faible, excaver les rhizomes à l'aide d'une pelle mécanique;
- ▶ Éliminer adéquatement les déblais contenant des EEE floristiques.

4) Fauchage répété

- ▶ Dans la zone de sensibilité modérée et à partir du 1^{er} août : effectuer un fauchage répété des petites colonies à la débroussailleuse pour les affaiblir ou couper les rhizomes situés en surface (dans la première couche de 5 cm de sol) à l'aide d'une pelle tranchante.

5) Bâchage

- ▶ Bâcher la colonie après la coupe (membrane de toile renforcée et imperméable) et prévoir une bande de 2 m de plus de largeur;
- ▶ Maintenir en place avec des ancrages et des poids pour une période minimale de 5 ans;
- ▶ Revégétaliser rapidement le sol après l'enlèvement de la toile.



Nerprun bourdaine © MELCCFP

Méthodes de contrôle :

1) Arrachage

- ▶ Détecter les plants à arracher durant l'automne, après la chute des feuilles des espèces indigènes (les nerpruns gardent leurs feuilles plus longtemps que les espèces indigènes);
- ▶ Il est facile d'arracher les jeunes pousses en tirant sur la tige;
- ▶ Tiges de moins de 1 cm de diamètre :
 - Arrachage manuel en tirant sur la tige;
- ▶ Tiges de 1 à 5 cm de diamètre :
 - Arrachage à l'aide d'une pelle ou d'un outil manuel appelé pince à levier.

2) Coupe

- ▶ Technique adéquate pour les tiges de 5 cm et plus :
 - Cibler les individus femelles en priorité;
 - Couper la tige à quelques centimètres du sol;
 - Éliminer les résidus correctement;
- ▶ Recouvrir la souche d'une membrane imperméable noire (ex. : combinaison de toiles de polypropylène, aiguilletée et renforcée, de type GEOROUTE GEO-9), lestée le plus près possible du sol pour empêcher les rejets de souche.